Clôture panneaux treillis soudés (ht=2m)
Acier galvanisé (RAL 7001 - gris)
LIMITE FONCIERE
+104.65 NGF
2.00
0 5 10 15 20 25
PARKING V.L.
VOIE ENGINS
10.28
178.09
10.20
17.70
23.60
+14.40
+112.50 NGF
Acrotère +7.40
14.40
7.40
Faîtage +13.75
3.1%
11.50
Hauteur libre sous poutre
13.52
Hauteur maximale sous bac
+13.95
+0.00
+105.10 NGF
TERRAIN NATUREL
+119.50 NGF
Acrotère +14.40
+105.15 NGF
LOCAL DE CHARGE
CELLULE 1
CELLULE 2
CELLULE 3
ZONE ATTENTE P.L.

Coupe Longitudinale
Ech : 1 : 200

Clôture panneaux treillis soudés (ht=2m)
Acier galvanisé (RAL 7001 - gris)
LIMITE FONCIERE
+104.80 NGF
2.00
0 5 10 15 20 25
96.92
22.00
12.00
11.80
+119.50 NGF
Acrotère +14.40
Faîtage +13.75
11.50
Hauteur libre sous poutre
+0.00
+105.10 NGF
TERRAIN NATUREL
Acrotère +7.40
+112.50 NGF
Acrotère +5.00
+110.10 NGF
+106.22 NGF
VOIE ENGINS
CELLULE 2
LOCAL DE CHARGE
BUREAUX
PARKING V.L.
ESPACES VERTS

Coupe Transversale
Ech : 1 : 200

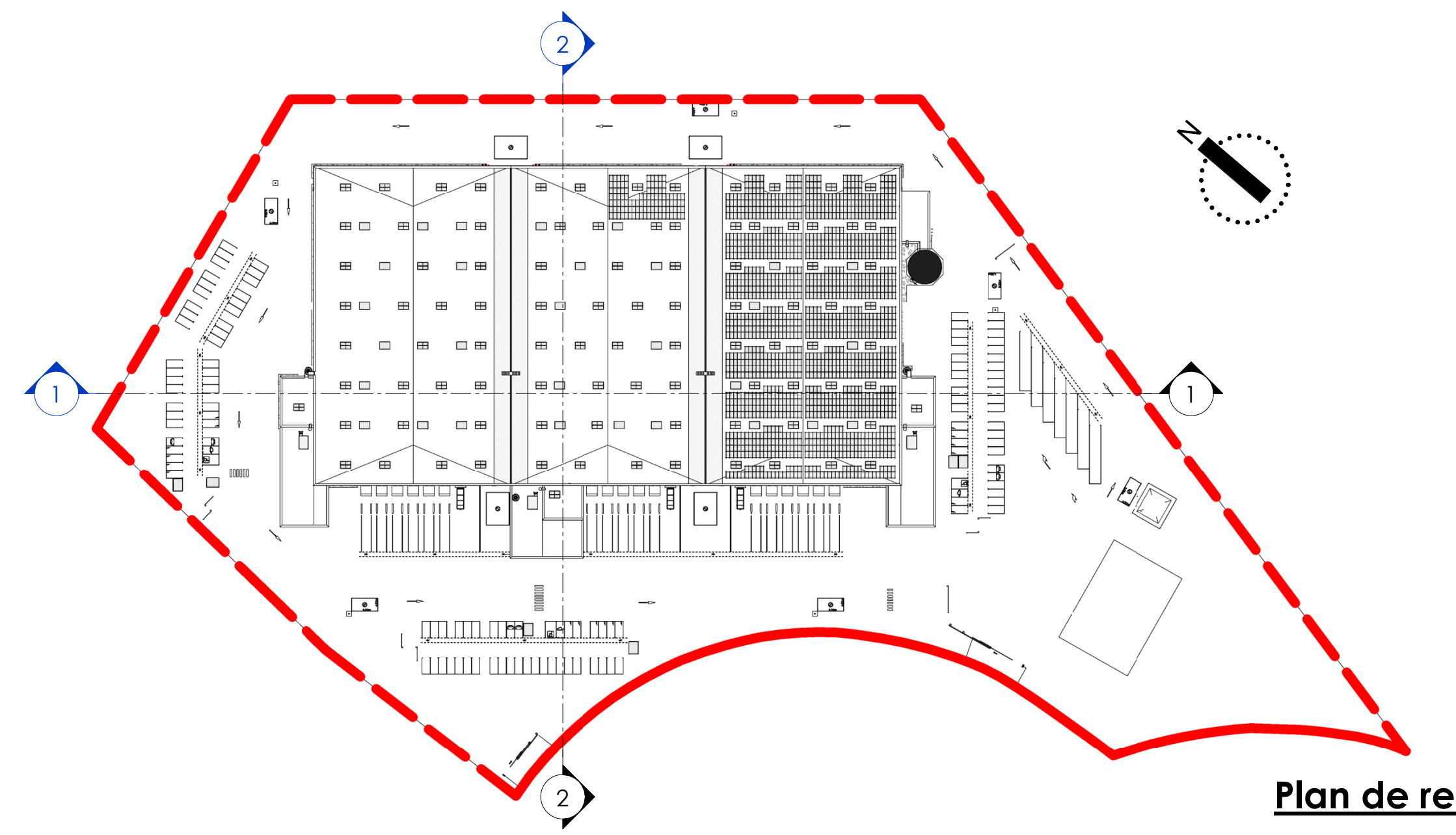

Plan de repérage des coupes

Propriété intellectuelle.
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « … jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.»

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager…) le sont dans ce seul cadre règlementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif ; Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maitre d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maitre d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs.

MONTBARTIER
ZAC Grand Sud Logistique
Lot 4a
Rue Souquet 82700 MONTBARTIER

Dessiné par: Auteur
Approuvé par: Approbateur

DEMANDEUR :
ARGAN foncière en immobilier logistique
ARGAN FONCIERE
10, RUE BEFFROY
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
T: 01 47 47 05 46

ARCHITECTE :
A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

BUREAU ICPE :
VERITAS Construction
12, rue Michel Labrousse
Bat 15 - BP 64797
31047 TOULOUSE CEDEX 1
T: 04 42 26 58 45

BET ENVIRONNEMENT :
B27 BIGS
150 rue de Vaugirard
75015 PARIS
Tel. +33 (0)1 70 64 22 32

PAYSAGISTE :
B27
165, rue de Vaugirard
75015 PARIS
Tel. +33 (0)9 70 07 70 90

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES COUPES

ECHELLE :
DATE : 07/12/2023
FORMAT : A2+6

1882	DPC	A26GL	ARC	ENT	CPE	TN	-	PC3
N° Affaire	Phase	Emetteur	Lot	Bâtiment	Nature	Niveau	Indice	N°Chrono